

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission des transports et des  
télécommunications  
CH-3003 Berne  
Le président  
[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[kvf.ctt@pd.admin.ch](mailto:kvf.ctt@pd.admin.ch)

Le 8 février 2010

### **08.520 Initiative parlementaire. Suppression des signes distinctifs pour cycles (Stähelin). Consultation**

Madame, Monsieur,

Réunie le 4 février 2010, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E) a adopté un avant-projet de modification de la loi sur la circulation routière, qu'elle a élaboré dans le cadre de l'initiative parlementaire précitée. Par la présente, nous vous invitons à prendre position sur cet avant-projet.

Ladite initiative vise à lever l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour chaque cycle au moyen d'un signe distinctif (vignette). Cette modification ne concernerait pas les cyclomoteurs. En principe, la levée de l'obligation concernerait également la catégorie intermédiaire des véhicules à moteur de puissance minimale, mais le Conseil fédéral devrait avoir la possibilité de prévoir des exceptions. Enfin, l'adaptation des dispositions relatives au Fonds national suisse de garantie permettrait de garantir qu'en cas d'accident causé par un cycliste non assuré, les dommages causés au lésé soient couverts comme auparavant.

Exceptionnellement, la consultation ne durera que deux mois : en égard au nombre relativement limité des questions qui se posent, nous considérons que ce délai est acceptable. En outre, notre objectif est d'accélérer l'examen parlementaire afin de donner aux cantons un long délai de mise en œuvre tout en permettant une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour des raisons d'économie, nous renonçons à vous faire parvenir les documents de la consultation en version papier. Vous pouvez télécharger les documents en question aux adresses indiquées ci-dessous et remplir le questionnaire directement à l'écran.

- français : [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC)
- allemand : [www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#UVEK](http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html#UVEK)
- italien : [www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html#DATEC](http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html#DATEC)



Au besoin, vous pouvez également commander les documents en version papier à l'adresse suivante :

Office fédéral des routes, STRADOK, 3003 Berne

Fax : 031 323 23 03 ; tél : 031 322 94 44 ; courriel : [stradok@astra.admin.ch](mailto:stradok@astra.admin.ch)

Nous vous invitons à retourner le questionnaire d'ici au **mercredi 31 mars 2010 à l'Office fédéral des routes** (adresse : [velo@astra.admin.ch](mailto:velo@astra.admin.ch)).

S'il vous est impossible de remplir le questionnaire par la voie électronique, vous pouvez le faire parvenir en version papier à l'Office fédéral des routes, 3003 Berne.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christoffel Brändli

Il est possible de télécharger les documents suivants à partir des liens indiqués plus haut :

- Avant-projet et rapport explicatif de la CTT-E du 4 février 2010
- Questionnaire
- Liste des participants à la consultation